

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 14 JUIN 2006

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le mercredi 14 juin 2006 à 9h00 à La Roche-Bernard, sous la Présidence de Monsieur Yvon MAHE.

Étaient Présents :

- Monsieur Christian CANONNE, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Monsieur Marcel HAMEL, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Gilbert MENARD, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Charles MOREAU, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Monsieur Jean THOMAS, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Joël LABBE, Conseiller Général du Morbihan

Etaient excusés :

- Monsieur Michel GAUTIER, Conseiller Général d'Ille et Vilaine, donne pouvoir à M. HAMEL
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan, donne pouvoir à M. THOMAS
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan
- Monsieur Jean-Michel BOLLE, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire-Atlantique

Assistaient également à la séance :

- Monsieur Michel ALLANIC, Directeur I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- Monsieur Jean-Claude POTTIER, Payeur Départemental de Loire-Atlantique

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

.../...

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 14 JUIN 2006 A 9H00**

I - QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET DE PERSONNEL

2 - Pont de Cran : Emploi de pontier : Transformation

Par courrier du 22 mai 2003, le Directeur Départemental de l'Équipement d'Ille et Vilaine informait l'IAV de la mutation le 1^{er} juillet 2003 de l'agent de l'État en poste au Pont de Cran sur la Commune de Saint Dolay, et sollicitait le recrutement par l'IAV d'un agent vacataire pour assurer l'intérim.

Plus de 2 ans ayant passé, l'IAV interpellait en juillet puis en décembre 2005 le Directeur Départemental de l'Équipement d'Ille et Vilaine pour connaître la position de l'État quant à cet emploi non pourvu sur un ouvrage de l'IAV.

Par courrier du 6 janvier 2005, le Directeur Régional de l'Équipement a indiqué « je vous informe que mon service n'affectera plus d'agent de l'État sur le poste ».

En conséquence, il est proposé au Conseil d'Administration la création de l'emploi permanent suivant :

AGENT TECHNIQUE TERRITORIAL - PONTIER	
Nature des fonctions	Exploitation du pont de Cran
Niveau de recrutement	Catégorie C Agent Technique Territorial
Niveau de rémunération	Grille indiciaire et régime indemnitaire du grade
Date de création	1 ^{er} juillet 2006

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- **Décide la création de l'emploi proposé dans les conditions évoquées ;**
- **Charge le Président d'accomplir toutes formalités et signer toutes pièces afférentes.**

Pour extrait conforme

Le Président

Y. MAHE.

